



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3421

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision simplifiée n° 12 sur le territoire de la Commune - ZAC des Girondins - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3421**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision simplifiée n° 12 sur le territoire de la Commune - ZAC des Girondins - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport porte sur une étape de la procédure de révision simplifiée n° 12 du plan local d'urbanisme (PLU) relative à la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins à Lyon 7°.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été définis par délibération du Conseil de communauté du 12 novembre 2007, en application de l'article R 123-21-1 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 21 novembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable, qui s'est déroulée de novembre 2007 à septembre 2011, et précisé les objectifs généraux du projet.

Il convient dorénavant de fixer les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU qui font l'objet du présent débat, conformément aux dispositions de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme.

La note préparatoire ci-après annexée est destinée à permettre la tenue de ce débat.

Ces orientations seront ensuite soumises, conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme et à l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, à un débat lors du Conseil d'arrondissement du 7° arrondissement de Lyon et du Conseil municipal de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte, après en avoir débattu, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU ainsi définies sur le territoire de la ZAC des Girondins à Lyon 7°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.